



VISION DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Préambule :

CONSIDÉRANT que le Québec est engagé dans la transition vers les énergies renouvelables afin d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a adopté un énoncé de vision stratégique de développement culturel, économique, environnemental et social et que cette vision a pour objectif de favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a pour responsabilité de planifier l'aménagement et le développement durable de son territoire en tenant compte des "Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire" (OGAT);

CONSIDÉRANT que le gouvernement poursuit l'orientation de "Favoriser la mise en valeur du potentiel éolien du territoire d'une manière qui respecte les particularités du milieu et qui contribue à l'acceptabilité sociale de cette filière énergétique";

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a adopté un règlement de contrôle intérimaire qui encadre l'implantation de parcs d'éoliennes en tenant compte des particularités de son territoire;

CONSIDÉRANT que la "Stratégie de développement éolien" d'Hydro-Québec mise sur la planification coordonnée du développement et une approche de partenariat avec les municipalités qui favoriseront l'acceptabilité sociale des projets;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains désire se doter d'une vision claire de son rôle dans le développement des énergies renouvelables sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la MRC des Maskoutains a tenu des ateliers participatifs afin de connaître les préoccupations de la population sur le développement des énergies renouvelables;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par :

Appuyé par :

Et résolu d'adopter la Vision de développement des énergies renouvelables de la MRC des Maskoutains comme suit :

VISION DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DE LA MRC DES MASKOUTAINS

NOTRE MISSION :

En tant que « Gestionnaire du territoire », la MRC des Maskoutains exerce sa responsabilité en établissant un cadre d'aménagement respectueux des particularités de son territoire et en participant au développement des énergies renouvelables, dans la perspective de contribuer à la transition énergétique et d'édifier un territoire résilient, au bénéfice d'une population fière de son identité régionale.

NOS VALEURS :

Misant sur ses valeurs, la MRC des Maskoutains entend soutenir le développement des énergies renouvelables dans la perspective suivante :

- Une croissance s'appuyant sur les principes du développement durable;
- Le renforcement d'un pôle économique régional majeur et innovateur;
- Le développement d'un cadre de vie attractif, sécuritaire, accessible et harmonieux pour les citoyennes et les citoyens;
- La recherche de la prospérité et de l'enrichissement collectif;
- Une gouvernance transparente et une communauté ouverte et solidaire.

NOS ACTIONS :

Conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC planifie la mise en valeur des énergies renouvelables sur son territoire par le biais de son schéma d'aménagement et de développement durable.

Elle évalue les opportunités de partenariats qui lui sont proposés et, si elle le juge opportun, participe à la réalisation de projets qui respectent sa vision et les principes qui la soutienne. Le cas échéant, elle déclare sa compétence conformément à la Loi sur les compétences municipales.

Dans ses démarches, la MRC fait preuve de transparence et met en place les conditions favorables à l'acceptabilité sociale. À cet égard, elle informe, consulte et suscite la participation active de la population à la prise de décision.

L'ÉNONCÉ DE VISION :

« La MRC des Maskoutains se positionne comme un territoire résilient et innovant, où la transition énergétique s'inscrit dans le respect de ses terres agricoles et de son environnement. En favorisant des projets d'énergies renouvelables intégrés harmonieusement dans son paysage et en impliquant activement la communauté, elle bâtit un avenir durable. Grâce à des partenariats stratégiques et une gouvernance transparente, la MRC s'assure que les retombées économiques sont redistribuées équitablement afin d'offrir un milieu de vie de qualité et de préserver l'identité de son territoire. »

LES PRINCIPES DIRECTEURS :

Pour atteindre cette vision, la MRC des Maskoutains entend s'appuyer sur les principes directeurs suivants :

- **Acceptabilité sociale et transparence** – L'implication de la population de façon continue est essentielle à toute démarche de développement des énergies renouvelables. Cela passe par une communication claire et objective sur les avantages et risques des projets, ainsi que par des processus de consultation et de participation citoyenne efficaces.
- **Protection du territoire et des terres agricoles** – Il est primordial de minimiser l'implantation de projets sur des terres agricoles de haute valeur et d'assurer la préservation des sols, de la qualité de l'eau et de la biodiversité, par le biais d'études environnementales rigoureuses et de mesures d'atténuation des impacts négatifs.
- **Emplacements adaptés et intégration paysagère** – Pour minimiser les conflits d'usages et assurer l'intégration harmonieuse des projets avec le milieu, la priorité est accordée aux sites de moindres impacts sur l'environnement, la santé et la sécurité de la population.
- **Gestion durable du territoire** – La MRC se définit comme un acteur incontournable du développement des énergies renouvelables sur son territoire. En tant que gestionnaire du territoire, elle assure une planification et un encadrement réglementaire qui protègent les intérêts sociaux, économiques et environnementaux, et garantissent un développement durable.
- **Partenariat stratégique** – En cohérence avec ses valeurs, la MRC participe au développement de partenariats stratégiques et de projets, entre autres avec Hydro-Québec et des promoteurs. En ce sens, elle est prête à investir dans le développement de projets d'énergies renouvelables sur son territoire au bénéfice de sa communauté.

- **Redistribution équitable des retombées économiques** – Les bénéfices générés par les projets doivent être réinvestis sur le territoire, que ce soit pour soutenir l’agriculture, améliorer la qualité de l’environnement, optimiser les infrastructures locales ou favoriser la transition énergétique, assurant ainsi que les retombées profitent à l’ensemble de la communauté.
- **Résilience du territoire** – Afin de faire face à la crise climatique et aux futurs besoins énergétiques, la MRC encourage d’abord l’économie d’énergie et des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et la diversification des énergies renouvelables, participant ainsi à la transition énergétique du Québec.

Par cette vision, la MRC fait preuve de leadership en se positionnant comme un acteur primordial dans la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables, contribuant ainsi à l’édification d’un territoire résilient au bénéfice d’une population fière de son identité régionale.

Pour l’évaluation des projets d’énergie renouvelable, une grille d’évaluation sera établie en fonction des principes directeurs dans le but de traiter chaque demande de manière objective.

Selon le Grand dictionnaire terminologique de l’Office québécois de la langue française, on entend par énergie renouvelable l’«Énergie issue de sources ou de processus naturels considérés comme inépuisables, leur rythme de renouvellement étant égal ou supérieur à celui de leur consommation. L'[énergie solaire](#), l'[énergie éolienne](#) et l'[énergie hydraulique](#), notamment, sont des énergies renouvelables.»